



# **BUREAU EXECUTIF**

**Réunion du 18 octobre 2018**

## **PROCES VERBAL**

**Présidence** : Michel **CALLOT**.

**Membres présents** :

Yannick **POUEY**, Secrétaire Général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Eric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

**Invité** : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

**Invité excusé** : Jacky **MAILLOT**, Directeur du pôle médical fédéral.

**Assistent également à la réunion** :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;  
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ;  
Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ;  
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;  
Christophe **MANIN**, Directeur technique national ;  
Charles **THEFENNE**, Directeur des systèmes d'information.

**La séance est ouverte à 8 h 30'**

### **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Michel **CALLOT** souhaite la bienvenue aux membres.

### **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES**

#### **1. Bon comportement des professionnels français**

Michel **CALLOT** souligne les performances réalisées par les coureurs professionnels français dans la dernière partie du Tour d'Espagne avec les deux victoires d'étape de Thibaut **PINOT**. Celui-ci a aussi brillamment remporté le Tour de Lombardie après avoir occupé le devant de la scène lors des championnats du monde sur route. Le journal l'Equipe lui a consacré sa « une » du dimanche 15 octobre. Le Président mentionne également la victoire de Julien **ALAPHILIPPE** au Tour de Grande-Bretagne.

## **2. Championnats du monde sur route**

Michel CALLOT se réjouit du comportement exemplaire de l'équipe de France professionnelle lors du championnat du monde, dont trois de ses meilleurs éléments figuraient en tête de la course au pied de la dernière ascension, ponctuée par la très belle médaille d'argent obtenue par Romain BARDET. Il rappelle que depuis 13 ans, aucun Français n'avait réussi à figurer sur le podium de cette épreuve. Il souligne également la bonne performance collective des juniors dames, couronnée par la médaille d'argent obtenue par Marie LE NET, qui apporte une touche d'espoir au regard des performances décevantes des élites femmes.

## **3. Championnats du monde de VTT**

Le Président évoque des résultats contrastés avec une déception pour le cross-country et des satisfactions en DH avec le titre de Loïc BRUNI et la médaille de bronze de Miriam NICOLE chez les élites.

## **4. Distinction pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Michel CALLOT exprime sa satisfaction concernant l'attribution de « l'UCI Bike City Label » décerné à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

## **5. Attribution de futurs championnats du monde en France**

Le Président se réjouit des attributions suivantes :

- championnats du monde de VTT 2022 attribués à la station des Gets ;
- championnats du monde VTT masters 2020 et 2021 attribués à la station de Pra Loup.

Michel CALLOT explique que concernant le championnat du monde des Gets et les trois épreuves de Coupe du monde, qui précéderont en 2019, 2020 et 2021, la FFC n'a été prévenue que fin août. Ce qui a été nécessité une gestion du dossier très rapide auprès du candidat.

Pour les championnats du monde de VTT masters, le Président de la FFC déplore d'avoir découvert le sujet en entendant les attributions lors du congrès de l'UCI.

Avec la volonté déjà présentée d'amener une dynamique d'organisations internationales récurrentes en France, un courrier d'intention a été adressé à l'UCI pour se placer sur tous les grands championnats du monde aux dates très restreintes encore disponibles dans la prochaine olympiade : piste : 2022 ; BMX : 2022 ; Cyclisme urbain : 2021 ou 2022 ; Cyclo-cross : 2024.

Le Président espère que le Comité directeur de l'UCI sera sollicité, lors de sa réunion de janvier 2019, pour accorder aux candidatures françaises une période d'exclusivité d'un an. Cette période doit servir à obtenir les garanties financières des partenaires institutionnels de ces événements qui permettent ensuite une validation par les instances fédérales, la signature des contrats avec l'UCI et une attribution officielle de l'UCI.

## **6. Congrès de l'Union Cycliste Internationale**

Michel CALLOT présente quelques points essentiels issus de ce congrès :

- Création d'une épreuve contre la montre par équipes mixtes dès les championnats du monde sur route 2019.
- Egalité parfaite du nombre d'athlètes hommes et femmes à partir des Jeux Olympiques de Paris 2024 avec pour conséquence de faire passer la vitesse par équipe femmes à 3 éléments.
- Réforme du cyclisme professionnel à partir de 2020.
- Création d'une « UCI Classics Séries », qui regroupera les plus importantes épreuves d'un jour du World Tour.
- Création des épreuves « UCI Proséries », pour redéfinir la deuxième division (sélection des courses parmi les HC et Classe1).
- Licence de 3 ans pour les équipes WorldTour.
- Système de qualification pour les grands tours pour les équipes WorldTour et les meilleures UCI ProTeams.

- Contribution obligatoire au développement du cyclisme pour les meilleures équipes (dont une indemnité de compensation à la formation).
- Création d'un classement mondial pour les coureurs et les équipes, construit sur toutes les courses du calendrier international.
- Fraude technologique : de nouvelles tablettes seront probablement disponibles en 2019.
- Demande effectuée auprès de l'AMA (Agence mondiale antidopage) d'inscrire le « tramadol » et certains corticoïdes sur la liste des produits dopants. Pour le moment, pas de réponse positive sur le sujet.
- « E Bike » ou « Pedelec » : 1<sup>er</sup> championnat du monde en 2019 au Canada.
- « E Cycling » : entrée dans le périmètre de l'UCI avec la volonté de développer un championnat du monde après avoir effectué une phase de lancement et de tests avec une ou deux grandes fédérations (dont la FFC ?).

## **7. Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024**

Le Président rend compte de son entretien téléphonique du 27 septembre avec Jean-Philippe GATIEN. Le principal point abordé a porté sur les conditions requises pour que la FFC soit en position de pouvoir intervenir techniquement sur les organisations des épreuves cyclistes lors des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Jean-Philippe GATIEN a rappelé que dans les discussions en cours entre le CIO, le COJO et les fédérations internationales, le CIO insiste beaucoup sur la recherche de réduction des coûts d'organisation, qu'il associe largement à la nécessité de sous-traiter les aspects d'organisations sportives. La FFC doit donc démontrer son savoir-faire, ses intentions et sa démarche de structuration pour être prête au moment des Jeux Olympiques. Un dossier sera préparé en ce sens et devra être remis au COJO pour la fin 2018.

Sur ce sujet, le Président David LAPPARTIENT a pris l'engagement de rédiger un courrier de soutien de l'UCI à la démarche de la FFC. Ce courrier sera essentiel car officiellement, c'est la fédération internationale qui a la responsabilité de l'organisation de ses disciplines lors des Jeux Olympiques.

Michel CALLOT fait part de la désignation d'une personne ressource (Mme VIGOUREUX) pour accompagner les fédérations, notamment pour le volet héritage. Il annonce que Marie-Françoise POTEREAU a pris contact avec cette personne.

Jean-Philippe GATIEN a exprimé le souhait qu'un séminaire de l'ensemble de l'encadrement du COJO soit organisé au vélodrome national. Le Président explique que cette demande relayée auprès de l'UCPA est gérée par Marie-Françoise POTEREAU.

## **8. Relations entre la FFC et la Ligue Nationale du Cyclisme**

Le Président rend compte de sa participation à la réunion du Bureau exécutif de la LNC, tenue le 2 octobre 2018. Il évoque les discussions concernant la convention à établir avec ASO sur le sujet des assurances.

## **9. Comité National Olympique et Sportif Français**

Michel CALLOT fait état de la rencontre organisée le 11 septembre au siège de la Fédération Française de Judo et qui a concerné 19 Fédérations Olympiques. L'objectif visait à apporter une contribution pour accentuer les actions du CNOSF vis-à-vis des annonces relatives aux baisses budgétaires et à l'avenir des CTS (Conseillers techniques et sportifs). Une délégation, à laquelle appartenait Michel CALLOT, a été désignée pour rencontrer le Président du CNOSF.

Il évoque les conclusions tirées : proposition de renforcer la représentation des Fédérations Olympiques, clarifier le message porté dans la négociation avec l'Etat. Il fait également état d'une demande non retenue au sujet de l'orchestration d'une communication appropriée au lancement d'une pétition.

Michel CALLOT rend compte de la réunion du Conseil d'administration du CNOSF, tenue le 18 septembre 2018, suivie d'une réunion élargie à l'ensemble des fédérations. A cette occasion, a été prise la décision du lancement de la pétition pour défendre les moyens financiers et humains alloués au mouvement sportif (accord sur le texte). Il fait aussi part de

la demande insistante des Fédérations multisports de voir traiter le sujet de la délégation). Il affirme que cette réunion a eu pour conséquence de renforcer les échanges entre les 19 Fédérations Olympiques présentes le 11 septembre. Le Président du CNOSF a convoqué une série de réunions concernant les Fédérations Olympiques. Les principaux thèmes évoqués ont été :

1. La position à adopter dans le cadre de la défense de la partie du budget des sports, qui concerne directement le monde fédéral (fourchette acceptable entre 360 et 400 M€ au lieu des 280 de cette année).
2. La nécessité de repousser à après 2024 toute modification du statut des CTS pour ne pas fragiliser les Fédérations dans la préparation de cette échéance.
3. Défendre très fermement le périmètre des délégations et demander un élargissement des prérogatives confiées aux Fédérations Olympiques.
4. Défendre la pratique du sport « licencié » en réduisant les freins à la licence (exemple du certificat médical pour le loisir) et en privilégiant les clubs (par exemple dans l'accès aux équipements sportifs).

Lors de la tenue de la réunion des Fédérations Olympiques organisée le 2 octobre 2018, le Président du CNOSF a proposé que la Commission des Fédérations Olympiques se dote d'un Président différent de lui. La discussion reste assez ouverte sur le rôle qui serait accordé à ce Président. Il a été décidé de poursuivre les efforts autour de la pétition, dont le résultat (autour de 250 000 signatures) fait l'objet d'analyses très contrastées. Il a été décidé d'une nouvelle réunion le 15 octobre entre Fédérations Olympiques, pour préparer la réunion du 17 octobre avec toutes les Fédérations, dont l'ordre du jour portera sur les licences et la délégation.

Le 11 octobre 2018 s'est tenue une réunion des Présidents de Fédérations Olympiques sur les sujets d'assurance, de responsabilité civile et de certificat médical.

Michel CALLOT invite Marie-Françoise POTEREAU à rendre compte de la réunion tenue le 17 octobre 2018, pour laquelle elle représentait la FFC et son Président. Un comité stratégique sera mis en place. Elle affirme que les fédérations sportives délégataires se trouvent dans une position où elles ne doivent rien lâcher face aux fédérations affinitaires. Elle insiste sur l'extrême importance de conserver la compétence du haut niveau et la formation des cadres.

#### **10. Réunion annuelle des personnels administratifs des comités régionaux**

Michel CALLOT rend compte de la réunion des personnels administratifs des comités régionaux organisée les 19 et 20 septembre 2018 au siège fédéral. Treize comités régionaux étaient représentés. Dans une bonne ambiance de travail et de dialogue, divers sujets ont été évoqués tels que les évolutions de « cicleweb », la réglementation générale sur la protection des données, la tarification et la gestion des épreuves et des prix, « France Cyclisme » ainsi que de nombreux points réglementaires et juridiques.

Le Président remercie tous les intervenants, qui ont permis ces fructueux échanges. Plusieurs demandes ont été traitées pour l'avenir, notamment celles de faire une réunion plus longue et de consacrer une journée entière à « Cicleweb ».

#### **11. Conférence de presse organisée au siège fédéral le 4 octobre 2018**

Le Président rend compte de la conférence de presse organisée le 4 octobre 2018 pour présenter la première manche de la Coupe du monde sur piste organisée au vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines du 19 au 21 octobre 2018.

#### **12. Vélodrome de Loudéac**

Michel CALLOT souligne la qualité du travail effectué par le Président du comité régional de Bretagne pour que ce projet aboutisse.

### **13. Renégociation de la convention tripartite entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, « Vélopolis » et la FFC**

Le Président donne la parole au Directeur juridique. Celui-ci explique que les délais pour finaliser cette convention sont très courts et qu'il reste beaucoup de choses à faire avant la fin du mois d'octobre 2018. Il met en avant une priorité : sécuriser les plannings d'occupation des pôles. Il affirme que l'UCPA s'appuie sur le contrat de partenariat public privé existant depuis 2014 et mentionne comme « point bloquant », l'ajustement des plannings à la réalité. Il mentionne également la nécessité d'éclaircir la nature des prestations au sein du vélodrome (exclusives et non exclusives). Concernant le volet « événementiel », se pose la question de l'application d'un pourcentage ou d'un forfait sur les frais de gestion. Au sujet de la communication et du marketing, Christophe LAVERGNE explique que le pourcentage à percevoir par la FFC serait de 13% sur le chiffre d'affaires réalisé par « Vélopolis ». Après quoi, le Directeur juridique préconise que le Bureau exécutif donne mandat à son Président pour finaliser les actes définitifs.

Michel CALLOT remercie Christophe LAVERGNE et les personnes ayant travaillé sur ce dossier. Il sollicite les membres du Bureau exécutif pour obtenir le mandat d'agir dans le sens et les actions exposés par le Directeur juridique. Ce mandat lui est accordé à l'unanimité.

### **14. Homologations de records**

Le Secrétaire Général présente les propositions d'homologation suivantes.

#### **Jean Louis NOBLESSE**

Le 5 novembre 2017 sur la piste du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, Jean Louis NOBLESSE a couvert la distance de 40,848 kilomètre en une heure et a ainsi établi la meilleure performance française dans la catégorie d'âge des 70-74 ans. L'ancienne performance sur cette distance et dans cette catégorie d'âge était de 40.562km. Après s'être assuré que le rapport établi par l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) atteste de l'absence de substance interdite, le Bureau exécutif décide, à l'unanimité d'homologuer cette performance.

#### **Christian FENIOUX**

Le 13 novembre 2017 sur la piste du vélodrome d'Aguascalientes (Mexique), Christian FENIOUX a couvert la distance de 53,101 kilomètre en une heure et a ainsi établi la meilleure performance française dans la catégorie vélo couché. Aucune meilleure performance de l'heure de cette catégorie n'était jusqu'alors enregistrée. La Fédération Française de Cyclisme n'a reçu de l'agence anti-dopage diligente à cet effet aucun rapport de positivité du contrôle antidopage. Le Bureau exécutif décide, à la majorité de ses membres, d'homologuer cette performance.

### **15. Calendrier des réunions fédérales**

Le Secrétaire Général évoque les dates des prochaines réunions du Bureau exécutif et explique que la situation actuelle se présente ainsi : réunions programmées les jeudi 29 novembre 2018 et 24 janvier 2019. Pour des raisons qu'il explique principalement par l'éloignement des deux dates de réunions et la proximité de la réunion du Bureau exécutif avec celle du Conseil fédéral, il propose d'organiser cette dernière le 10 janvier 2019 au lieu du 24 janvier 2019. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après quoi, Ludovic SYLVESTRE émet le souhait de connaître prochainement les dates des réunions fédérales pour l'ensemble de l'année 2019.

## **IV. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LNC**

### **1. Président de la LNC**

#### **1.1. Récents championnats du monde**

Marc MADIOT se réjouit du comportement de l'équipe de France professionnelle lors des récents championnats du monde sur route.

### **1.2. Bons résultats des coureurs professionnels**

Le Président de la LNC fait part de sa grande satisfaction consécutive à la victoire de Thibaut PINOT à l'issue du Tour de Lombardie.

### **1.3. Pétition en faveur du sport français**

Marc MADIOT déclare que la LNC, comme les autres ligues professionnelles françaises, n'a pas signé ce document.

### **1.4. Négociations entre la FFC, la LNC et ASO**

Le Président de la LNC communique des informations sur les négociations en cours.

### **1.5. Inquiétudes au sujet de l'avenir du groupe « Roubaix Métropole »**

Marc MADIOT fait part de ses inquiétudes relatives à l'avenir du groupe cycliste « Roubaix Métropole ».

### **1.6. Une nouvelle équipe continentale française**

Le Président de la LNC annonce la création d'une équipe cycliste « continentale » « Groupama-FDJ » et présente les objectifs de celle-ci. Implantée à Besançon, elle aura pour vocation de développer tous les aspects de la formation de jeunes coureurs professionnels (de 19 à 20 ans) et pas uniquement des Français. Il fait part de sa volonté de bien recruter et d'améliorer la formation, dans le but de renouveler les effectifs de la formation « UCI World Tour ». Il annonce que cette équipe comprendra 50 % de coureurs français, dont Morgan KNEISKY. Il affirme sa volonté de donner une image internationale à cette équipe, dont le manager ne sera pas français. Enfin, il précise que les coureurs de cette formation habiteront à Besançon pendant la saison routière.

### **1.7. Création d'un poste au sein de la LNC**

Marc MADIOT annonce que la Ligue Nationale de Cyclisme a lancé un appel d'offre relatif à l'attractivité des épreuves françaises pour le calendrier 2019. L'objectif est de recruter un prestataire à temps partiel, dont la mission première sera de mettre en avant le calendrier professionnel français auprès des équipes étrangères. Il affirme que ce prestataire devra devenir l'interlocuteur privilégié des équipes étrangères pour les courses en France. Il évoque ensuite les missions de ce prestataire :

1. Relation directe avec les organisateurs pour connaître leurs objectifs de participation d'équipes étrangères et leurs moyens.
2. Mettre en avant les intérêts pour ces équipes de participer aux épreuves françaises.
3. Contacter les équipes étrangères pour dans un premier temps faire connaître sa mission.
4. Faciliter l'administratif pour l'engagement des équipes.
5. Conseiller sur les solutions logistiques (transport, hébergement, gardiennage du matériel).
6. Créer des synergies entre les épreuves françaises.
7. Devenir l'interlocuteur privilégié des équipes étrangères concernant les épreuves françaises.

### **1.8. Réforme du World Tour**

Marc MADIOT fait part de la volonté de la LNC de participer à l'élaboration de la nouvelle version du calendrier mondial. Il insiste sur la nécessité de s'inscrire en acteur dans cette démarche, qu'il souhaite novatrice. Il annonce avoir fait part de ce souhait par un courrier adressé au Président de l'Union Cycliste Internationale. Il déclare également que Thierry GOUVENOU, Président du ROCC (Rassemblement des organisateurs de courses cyclistes) professionnel, a adressé un courrier à l'ensemble des organisateurs d'épreuves françaises en les incitant à se positionner et à faire en sorte de préserver leur place sur l'échiquier international.

### **1.9. Mouvement pour un cyclisme crédible**

Le Président de la LNC fait part de la décision prise par le MPCC de publier prochainement une lettre ouverte, si possible avant la présentation du Tour de France 2019. Il précise que l'objectif de cette démarche est d'obtenir l'inscription du « tramadol » sur la liste des produits interdits éditée par l'AMA (Agence mondiale antidopage) et de demander la démission du Président de cette institution.

## **2. Directeur technique national**

Christophe MANIN annonce une présentation en quatre points.

### **2.1. Résultats des sélections nationales**

Christophe MANIN souligne les bons résultats obtenus lors des récents championnats du monde de VTT et notamment le titre pour Loïc BRUNI et une médaille de bronze pour Myriam NICOLE.

Pour les championnats du monde sur route disputés à Innsbruck (Autriche), il fait part de résultats décevants dans les épreuves contre la montre et dresse le constat du travail à réaliser dans ce domaine. Il annonce le renforcement d'une cellule de préparation au contre la montre, qui sera pilotée par Julien THOLET. Il note les satisfactions enregistrées avec les médailles d'argent obtenues dans les épreuves sur route en ligne par Marie LE NET (juniors femmes) et Romain BARDET (élites hommes). Concernant l'épreuve sur route élites hommes, le Directeur technique national estime qu'il y a deux façons d'interpréter le résultat : déception si on considère que la victoire était à la portée de l'équipe, satisfaction si on se réfère au précédent podium français qui date de 2005. Il explique être dans l'attente du débriefing écrit à réaliser par Cyrille GUIMARD. En outre, il déclare être satisfait de l'esprit d'équipe inculqué par ce dernier. Il ajoute que l'état d'esprit témoigné par les sélectionnés est également le fruit de l'excellent travail réalisé par les différents entraîneurs nationaux depuis plusieurs années.

L'équipe « juniors hommes » a été décimée par plusieurs chutes. Les espoirs ont connu un « jour sans ». Chez les élites dames, la meilleure place est obtenue par Edwige PITEL (38<sup>e</sup>).

### **2.2. Ressources humaines**

Le Directeur technique national fait part de la finalisation de contrats de travail à durée indéterminée pour des entraîneurs-adjoints de pôles. Il fait état de la création de trois postes d'encadrement pour la piste et annonce l'embauche prochaine (12 novembre 2018) d'une personne pour un poste « assistance logistique » et d'un kinésithérapeute à mi-temps pour le pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce dernier sera rattaché au Directeur du pôle médical fédéral. Il fait également part du rattachement de Céline HUTSEBAUT, en qualité d'assistante auprès du Directeur de l'institut fédéral de formation.

### **2.3. Formation du ou de la jeune cycliste**

Christophe MANIN présente le parcours de formation du ou de la jeune cycliste et fait part de la réalisation d'un guide à l'attention des clubs, exposant la vision de développement à long terme de toutes des disciplines du cyclisme. Il déclare que 24 conseillers techniques et sportifs ou cadres techniques ont collaboré à la rédaction de ce document et mentionne le très bon travail de coordination réalisé par Joaquim LOMBARD. Michel CALLOT exprime sa satisfaction par rapport à cette initiative.

### **2.4. Projet de pôle ultramarin**

Le Directeur technique national annonce la création d'un pôle ultramarin à Hyères avec un projet d'ouverture au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Kévin SIREAU sera le responsable de cette structure. Il fait part des travaux à réaliser avec le rectorat d'académie, des recherches de financements complémentaires (mobilisation des collectivités territoriales d'outre-mer) à effectuer.

### **2.5. Interventions des membres**

Le Secrétaire Général effectue quelques remarques au sujet de la création du pôle ultramarin. Concernant le renforcement d'une cellule dédiée au contre la montre, Yannick POUHEY estime que le sujet est si important, qu'il lui semble inapproprié de parler de « cellule » alors qu'il est absolument nécessaire de travailler de façon très globale pour remédier à cette importante faiblesse en matière de formation à cette discipline spécifique. Christophe MANIN apporte des précisions et affirme que toutes les catégories seront concernées par ce travail spécifique à entreprendre dans cette discipline du « contre la montre ».

Pour sa part, Marie-Françoise POTEREAU souhaite que les coureurs français en général soient encouragés à participer à des épreuves contre la montre et si possible tout au long de l'année. Elle souligne également la qualité du travail de développement entrepris et insiste

particulièrement sur le rôle de Joaquim LOMBARD. Elle mentionne la sortie d'une vidéo dédiée à l'apprentissage des disciplines du cyclisme.

Ludovic SYLVESTRE annonce qu'une mise en avant des épreuves contre la montre françaises sera réalisée dans le numéro « spécial calendrier 2019 » de « France Cyclisme ». Christophe MANIN déclare qu'il souhaite une multiplication des épreuves contre la montre tout au long de la saison routière.

Michel CALLOT fait part de sa rencontre prochaine avec Madame la ministre des sports.

## **V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

### **1. Commission route**

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions de la commission.

#### **1.1. Calendrier 2019 de la Coupe de France des structures de division nationale 3**

Le Président de la commission explique que lors de la séance du Bureau exécutif tenue le 6 septembre 2018, la manche 4 de la Coupe de France des structures de division nationale 3 : 14ème Circuit des Vignes – « Souvenir Francis Courtin » (Nouvelle Aquitaine) a été validée à la date du 8 septembre 2019. Mais en raison d'une concurrence importante dans le calendrier national et sur le même territoire (Grand prix de la tomate), la commission propose le décalage de cette épreuve au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.2. Freins à disques**

La commission préconise l'autorisation des freins à disques pour la saison 2019.

Après les interventions de Christophe MANIN, Ludovic SYLVESTRE, Sylvain DUPLOYER et Yannick POUHEY, Michel CALLOT propose d'autoriser l'utilisation des freins à disques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur tous les calendriers français, pour toutes les disciplines et toutes les catégories. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.3. Championnats de France du contre la montre**

La commission propose d'ouvrir la participation aux championnats de France sur route du contre la montre individuel aux :

- structures de division nationale 1 : 1 coureur minimum,
- structures de division nationale 2 et comités régionaux : engagement libre.

La commission propose, dans le cadre des championnats de France sur route de l'avenir, la création d'une épreuve contre la montre mixte par équipes de comités régionaux pour la catégorie juniors. (3 coureurs hommes et 3 coureurs femmes).

Après une intervention de Marie-Françoise POTEREAU, ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **1.4. Entente de clubs juniors – cas de la structure « Occitane Cyclisme Formation »**

La commission est favorable à la demande de dérogation de la structure « Occitane Cyclisme Formation » pour le label « Entente de clubs juniors 2019 ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.5. Participation des coureurs de « 2<sup>e</sup> catégorie » aux épreuves de classe 2 UCI**

La commission préconise l'autorisation de participation des coureurs de « 2<sup>ème</sup> catégorie » dans les épreuves de classe 2 UCI. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1.6. Participation des équipes étrangères aux épreuves françaises**

La commission propose de passer le nombre d'équipes étrangères dans les épreuves du calendrier fédéral de 3 à 4 en ce qui concerne les épreuves inscrites au calendrier fédéral.

Pour les organisateurs situés dans les territoires concernés par les accords frontaliers qui bénéficient aujourd'hui de la possibilité d'avoir 3 équipes étrangères + 3 équipes transfrontalières, le nombre total de six équipes ne pourrait être dépassé pour les compositions maximales suivantes :

- 3 équipes étrangères + 3 équipes frontalières.
- ou 4 équipes étrangères + 2 équipes frontalières.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **1.7. Durée de validité de la licence « accueil »**



Ludovic SYLVESTRE attire l'attention des membres sur le fait qu'une personne qui prend une licence accueil en cours d'année n'est ensuite plus éligible pour bénéficier de la possibilité de souscrire une première licence d'une durée de validité de 16 mois. Michel CALLOT propose de mettre fin à cette incohérence en précisant que dans cette hypothèse, le coût de la licence accueil ne serait pas déduit du coût du prix de cette première licence, en raison de sa durée de validité de 16 mois. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **1.8. Participation des coureurs étrangers dans des clubs français**

Ludovic SYLVESTRE propose une modification de l'article 1.1.031 et la création d'un article 1.1.031 bis.

#### **Article 1.1.031 du titre 1 de la réglementation générale**

Les clubs FFC peuvent intégrer à leur effectif ~~ou engager dans les épreuves~~ des coureurs de nationalité non française dans les limites suivantes :

- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe A défini à l'annexe 3.

- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe B défini à l'annexe 3 et titulaires d'un contrat de travail, ~~à l'exclusion d'un contrat de coureur réservé au secteur professionnel~~, au titre du club sollicitant la licence.

- Dans la limite de 2 coureurs étrangers maximum par club, pour les coureurs de nationalité ne relevant pas des 2 cas précédents. ~~Si le club est une division nationale, ou une division nationale espoirs, ces deux coureurs seront de 1ère catégorie. De plus, si le club est une division nationale espoirs, ces deux coureurs seront de la classe d'âge « moins de 23 ans ».~~

Aucun quota ne s'applique aux compétiteurs étrangers :

- De 18 ans et moins.

- Concluant un contrat de travail avec une équipe française hommes reconnue par l'UCI.

Cette disposition s'applique à tous les clubs, toutes les disciplines et toutes les épreuves FFC.

#### **Article 1.1.031 bis du titre 1 de la réglementation générale**

~~Les clubs FFC peuvent engager dans les épreuves des coureurs de nationalité non française dans les limites suivantes :~~

~~- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe A défini à l'annexe 3.~~

~~- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe B défini à l'annexe 3 et titulaires d'un contrat de travail, à l'exclusion d'un contrat de coureur réservé au secteur professionnel, au titre du club sollicitant la licence.~~

~~- Pour les coureurs étrangers ne relevant pas des deux cas précédents, les clubs devront se conformer au règlement particuliers de l'épreuve qui autorisera leur participation jusqu'à un nombre maximum de 2, ce nombre pouvant être réduit dans ce même règlement à un minimum de 1 par l'organisateur de l'épreuve.~~

~~Aucun quota ne s'applique aux compétiteurs étrangers :~~

~~- De 18 ans et moins.~~

~~- Concluant un contrat de travail avec une équipe française hommes reconnue par l'UCI.~~

~~Cette disposition s'applique à tous les clubs, toutes les disciplines et toutes les épreuves FFC.~~

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **2. Commission du VTT**

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

### **2.1. Modification des tarifs d'engagements pour les épreuves de cross-country olympique et reversion aux organisations**

La commission propose d'augmenter de 2 euros les tarifs d'engagements, soit :

- 18 euros pour les cadets et cadettes (16.00 euros en 2018)

- 25 euros à partir de juniors (23.00 euros en 2018)

Ces 2 euros supplémentaires seraient reversés directement aux organisateurs.

### **2.2. Coupe de France DH**

La commission propose l'ouverture des épreuves de Coupe de France DHI à la catégorie minimales 1, pour les filles et les garçons, à compter de la saison 2019.

Eric JACOTE précise que ces épreuves sont ouvertes aux minimales 2 depuis la saison 2018 et que l'expérience a été positive.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **2.3. Trophée de France trial**

La commission propose l'ouverture du Trophée de France trial aux catégories jeunes femmes et jeunes hommes. Eric JACOTE explique que ce trophée se court durant les championnats de France trial, pour les catégories qui n'ont pas accès aux titres et aux maillots de champion et championne de France et qu'il est actuellement réservé aux catégories nationales 1, 2 et 3. Les jeunes ont la possibilité de courir en nationale 3 pour les garçons et en femmes pour les filles mais souvent le niveau de difficulté supérieur est un frein à leur participation.

Michel CALLOT propose de valider la proposition avec la réserve de préciser l'âge des participants : 10, 11 et 12 ans. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. Commission « cyclisme au féminin »**

Marie-Françoise POTREAU présente les propositions de la commission.

### **3.1. Epreuves « pass'cyclisme femmes »**

La commission propose l'ouverture d'un nouveau format de course appelé « pass'cyclisme femmes ». Marie-Françoise POTREAU informe que l'organisation en Ile-de-France, d'une épreuve « pass'cyclisme femmes » a connu un franc succès lors de la saison 2018. Ce format devrait se développer dans le cadre d'un challenge de 3 ou 4 manches lors de la prochaine saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.2. Projet de convention entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon**

La commission propose l'acceptation de la convention présentée et mise à disposition des membres. Marie-Françoise POTREAU explique que cette convention permettrait aux femmes triathlètes de courir dès la saison 2019 sur les courses inscrites au calendrier de la FFC et réciproquement.

Le Président invite le Directeur juridique à apporter des précisions sur le mode d'adoption par les deux fédérations sportives concernées. Christophe LAVERGNE apporte également des informations relatives aux conditions d'assurance.

Sur proposition de son Président, le Bureau exécutif se prononce à l'unanimité en faveur de la poursuite des échanges entre les deux fédérations.

### **3.3. Championnat de France espoirs femmes**

La commission propose que le championnat de France espoirs femmes se déroule dans le cadre des championnats de France de l'avenir. Les espoirs femmes pourraient également courir le championnat de France élites femmes (à l'instar de ce qui se fait chez les hommes). Le Bureau exécutif se prononce en faveur de cette proposition.

### **3.4. Réglementation de la Coupe de France femmes 2019**

La commission propose les modifications suivantes :

- Obligation de présenter au moins 4 compétitrices (et non plus 3) et un maximum de 8 au départ de chaque manche.
- La présence de toutes les équipes de division nationale est imposée au départ de toutes les manches
- Obligation d'organiser une épreuve féminine pour chaque structure de division nationale ou par un club d'appartenance d'une des coureuses de l'effectif pour les structures départementales ou régionales.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **3.5. Nouveau format pour la Coupe de France minimales-cadettes**

La commission propose la fin de la Coupe de France minimales-cadettes sous sa formule actuelle. Elle serait remplacée par des manches interrégionales minimales-cadettes ouvertes aux clubs, comités régionaux et comités départementaux, qui seraient organisées lors des

manches de la Coupe de France cadets des comités départementaux (pas de droits d'organisation pour ces épreuves). Une épreuve finale nationale clôturerait la saison. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **4. Commission jeunesse**

Cathy MONCASSIN présente les propositions de la commission

##### **4.1. Clubs labellisés**

La Présidente annonce que deux clubs ont déposé un dossier et remplissent les conditions pour postuler aux labels suivants : « école de vélo » et « club compétition ». Elle propose que les deux clubs suivants puissent obtenir ces labels : « Luchon Louron Cyclisme » (Occitanie) et « XC 63 » (Auvergne-Rhône-Alpes). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après quoi, Cathy MONCASSIN annonce que la FFC dispose désormais 263 clubs labellisés et que la liste de ceux-ci est consultable sur le site internet fédéral (dans la rubrique DTN – ECF).

##### **4.2. Trophée de France des jeunes cyclistes**

Cathy MONCASSIN présente des propositions d'évolution envisagées pour l'édition 2020. La principale nouveauté concerne la volonté de privilégier la formule des équipes de clubs avec l'objectif d'obtenir un plateau de 500 participants. Ce dossier reste encore à travailler par la commission.

## **VI. CONGRES FEDERAL 2019**

Le Secrétaire Général rappelle que le Congrès fédéral 2019 aura lieu du 22 au 24 février au vélodrome de Roubaix. Michel CALLOT émet le souhait de consacrer une demi-journée pour se tenir à l'écoute des délégués des comités départementaux. De ce fait, il est décidé, à l'unanimité, d'organiser des assises des comités départementaux.

## **VII. FINANCES**

En préambule, le Trésorier Général évoque les difficultés rencontrées avec les applications réalisées par la société CEGID. Il explique que de ce fait, il se trouve dans l'impossibilité de présenter un rapprochement budgétaire. Après quoi, il affirme que l'objectif de réalisation du budget 2018 sera atteint avec un excédent. Puis il précise que la trésorerie n'est plus positive mais que des progrès ont été réalisés en ce domaine par rapport aux années précédentes.

### **1. Préparation de l'arrêté des comptes**

Gilles DA COSTA communique la date butoir de transmission des éléments comptables : 23 novembre 2018.

### **2. Situation du comité régional d'Ile de France**

Le Trésorier Général fait part de nombreux échanges entrepris à partir du mois de janvier 2018 avec le Président et le Trésorier Général du comité régional d'Ile de France. Il fait part de la réception d'une proposition d'un plan d'apurement de la dette de ce comité, qui s'élève actuellement à 370 K€. Il annonce qu'un courrier de mise en demeure de résorber cette dette a été élaboré et précise que le siège fédéral a assuré ses obligations en matière de reversement vers ce comité régional. Gilles DA COSTA évoque ensuite un devoir de transparence vis-à-vis des autres comités régionaux et des clubs franciliens. Dans ce sens, il fait part de la nécessité de prendre des mesures à présenter lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le jeudi 29 novembre 2019. De ce fait, le Trésorier Général demande aux membres de prendre acte de la situation et de lui donner mandat pour agir.

Michel CALLOT confirme la nécessité d'agir et la demande de mandat et soumet cette dernière aux membres. A l'unanimité, le Bureau accorde mandat pour agir au Trésorier Général.

### **3. Situation des créances douteuses**

Le Trésorier Général déclare que la situation des créances douteuses est un élément important pour la réalisation du processus d'arrêté des comptes. Il précise que ces créances ont été provisionnées et qu'elles se répartissent en deux grandes familles : organisateurs et athlètes pensionnaires des pôles. Suite à une intervention de Marie-Françoise POTEREAU, Christophe MANIN apporte des explications au sujet des sommes dues par certains athlètes et précise que plusieurs dossiers sont en voie de régularisation.

Le Président affirme que le travail nécessaire aux actions de recouvrement est bien effectué depuis plusieurs mois et préconise de suivre la proposition du Trésorier Général, soit : « continuer les opérations de recouvrement mais nettoyer les comptes pour la présentation comptable ».

Gilles DA COSTA propose de fixer un seuil à 5 K€ pour les dettes dues par les organisateurs. Les sommes non recouvrées inférieures à ce seuil seraient effacées. Soumise aux voix par le Président, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Présentation du projet de budget 2018-2019**

Le Trésorier Général remercie toutes celles et tous ceux qui ont permis la préparation de ce projet de budget. Il insiste sur la notion de pilotage que permet l'état d'avancement du document mis à disposition des membres et précise que ce budget prévisionnel présente un excédent de 462 495 €. Il affirme que celui-ci traduit bien la volonté de matérialiser la trajectoire de recapitalisation des fonds propres de la FFC. Il met ensuite en exergue la baisse des charges : 17 610 234 € (contre 17 866 600 € en 2018) et des produits : 18 072 728 € (contre 18 096 800 € en 2018). Puis Gilles DA COSTA commente les principaux postes budgétaires.

#### **4.1. Services généraux et actions fédérales**

##### **4.1.1. Des produits en hausse de 376 K€ dont :**

- Licences : + 167 K€
- Engagements : + 200 K€
- Assurance des comités régionaux : - 9 K€
- Droits d'organisation : - 22 K€
- Ligue Nationale du Cyclisme : + 40 K€

##### **4.1.2. Des charges en baisse de 130 K€ dont :**

- Assurance : - 24 K€
- Informatique : + 97 K€
- Salaires et charges sociales : - 7 K€
- Hausse des frais de communication : 45 K€
- Charges diverses dont litiges prud'homaux (200 K€) : - 241 K€

#### **4.2. Direction technique nationale**

##### **4.2.1. Des charges maintenues au même niveau que pour l'exercice précédent**

Les salaires sont en hausse de 296 K€ suite au changement de statut d'anciens prestataires. Cette hausse est plus ou moins compensée par une baisse du coût des intervenants extérieurs, qui est passé de 736 à 553 K€. Les indemnités versées aux CTS (Conseillers techniques et sportifs) sont en hausse de 29 K€ afin d'élargir ces indemnités à tous les CTS. Gilles DA COSTA rappelle que le budget de l'exercice précédent s'élevait à 5 449 K€ sans la médecine fédérale, contre 5 433 K€ à celui présenté pour 2018-2019.

##### **4.2.2. Des produits pratiquement équivalents à ceux de l'exercice précédent**

#### **4.3. Direction des activités sportives**

Le Trésorier Général mentionne une hausse des charges justifiée par les prestations d'un coordinateur « free style » et le recrutement futur d'un chargé de mission « cyclisme pour tous ».

#### **4.4. Activités commerciales**

Gilles DA COSTA fait état d'un résultat prévisionnel en hausse de 70 K€ résultant de l'apport de nouveaux partenariats et prenant en compte le coût du contrat établi entre la FFC et Gibert YSERN.

#### **4.5. « France Cyclisme »**

Le Trésorier Général évoque un budget de reconduction, qui reprend les mêmes objectifs de produits que pour l'exercice précédent : 20 K€ (insertions publicitaires).

Après quoi, Michel CALLOT affirme que ce budget est construit selon le respect des engagements pris et invite les membres à avoir une lecture attentive des tableaux détaillés annexes mis à leur disposition.

#### **4.6. Interventions des membres**

##### **4.6.1. Intervention du Secrétaire Général**

Yannick POUHEY soumet à ses collègues la suggestion de prévoir une ligne budgétaire dédiée à l'aide à la construction d'équipements sportifs. Il justifie cette proposition en soulignant les difficultés rencontrées par certains clubs pour accueillir des adhérents supplémentaires, notamment pour l'activité BMX et la nécessité d'avoir de nouveaux lieux de pratique.

##### **4.6.2. Intervention de Ludovic SYLVESTRE**

Ludovic SYLVESTRE interroge le Trésorier Général pour savoir si les coûts d'organisation du championnat de France des comités régionaux d'outre-mer a été pris en compte. Par ailleurs, le Vice-Président souhaite savoir si, dans le cadre de la lutte contre la fraude technologique, il sera possible d'acheter de nouvelles tablettes. Par rapport à la deuxième question, Michel CALLOT explique que selon des informations recueillies auprès de l'Union Cycliste Internationale, une nouvelle génération de tablettes sera bientôt disponible et que le moment venu, la FFC envisagera la possibilité de se doter de ce nouvel équipement.

Gilles DA COSTA annonce que le budget global alloué aux commissions a été calculé sur la base de celui de 2018, sachant que celui-ci avait été réévalué lors de l'adoption du budget rectificatif. Il précise que les différents Présidents de commissions vont être sollicités pour préparer leurs budgets prévisionnels et faire connaître leurs besoins.

#### **4.7. Délibération sur les orientations budgétaires proposées**

Michel CALLOT propose aux membres de délibérer sur les orientations budgétaires présentées par le Trésorier Général. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité.

## **VIII. REVUE DE PROJETS**

### **1. Participation de la FFC au salon des maires et des collectivités territoriales de France**

Ludovic SYLVESTRE rappelle la décision prise antérieurement au sujet de la participation de la FFC au salon annuel des maires et des collectivités territoriales de France. Il apporte des informations sur l'organisation de cette manifestation, où la FFC disposera d'un stand. Il fait part de la participation de Michel CALLOT et Gilles DA COSTA à l'animation d'un forum programmé le 21 novembre 2018.

### **2. Avenir des locaux situés à Rosny-sous-Bois**

Le Trésorier Général communique des informations au sujet de ce dossier et précise qu'aucun produit de cession n'a été mentionné dans le budget prévisionnel de l'exercice 2018-2019.

### **3. Plan directeur de développement des systèmes d'information**

Le Président donne la parole à Charles THEFENNE, qui effectue une présentation à l'aide d'un diaporama (voir en annexe 1). Après quoi, Michel CALLOT déclare se sentir rassuré au sujet de l'organisation de ce développement en mode projets. Il affirme que cette transformation numérique fera franchir à la FFC, un pas décisif au service de ses clubs et de ses licenciés.

#### **4. Création d'une licence « sport santé »**

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres au sujet d'une décision à prendre au sujet de la création d'une licence « sport santé ». Le Président rappelle l'utilité d'une telle licence, dont il souligne l'intérêt qu'elle peut représenter en matière de développement des services dans l'offre globale de la FFC. S'agissant de 2019, la proposition est de réaliser un aménagement de la licence « pass'loisir » pour un montant de 30 €, sur prescription médicale uniquement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Organisation des assises de la piste**

Yannick POUÉY annonce l'organisation des « assises de la piste » à Blois le samedi 8 décembre 2018.

### **IX. EPREUVES OFFICIELLES**

#### **1. Coupe du monde 2019 de VTT cross-country et DHI**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation d'une manche de la Coupe du monde 2019 de VTT cross-country et DHI au site des Gets (Auvergne Rhône Alpes).

#### **2. Challenge de France de BMX Sud-Ouest 2019**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation d'une manche du Challenge de France de BMX Sud-Ouest 2019 au site de Condat sur Vienne (Nouvelle Aquitaine).

#### **3. Challenge de France de BMX Sud-Ouest 2019**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation du Challenge de France de BMX Sud-Ouest 2019 au site de Saintes (Nouvelle Aquitaine).

#### **4. Indoor de BMX de Saint-Etienne 2019**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation de l'indoor de BMX 2019 de Saint-Etienne (Auvergne Rhône Alpes) pour une organisation les 7 et 8 décembre.

#### **5. Coupe de France femmes 2019**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des manches suivantes :

Deuxième manche : Chrono 47 (épreuve contre la montre par équipes) organisée en Nouvelle-Aquitaine (NOAQ) le 1<sup>er</sup> mai. Manche obligatoire avec points bonus pour le classement général par équipe (sous réserve de la réception du cahier des charges signé par l'organisateur).

Troisième manche : Grand Prix Fém'in Ain Izernore en Auvergne-Rhône (AURA), le 19 mai.

Quatrième manche : Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine en Nouvelle-Aquitaine (NOAQ) le 16 juin.

Cinquième manche : Tour de Charente-Maritime féminin en Nouvelle-Aquitaine (NOAQ) les 3 et 4 août.

Sixième manche : Classique des Pyrénées dames en Occitanie (OCCI) le 15 septembre.

La première manche est souhaitée pour une organisation le 14 avril. Pour des raisons administratives, les candidatures sont toujours en cours d'étude. L'attribution de cette première manche sera décidée lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le 29 novembre 2018.

#### **6. Coupe de France juniors sur piste 2019**

Le Bureau exécutif décide d'entériner le changement de date d'organisation. Prévues initialement le 4 mai, cette manifestation sera organisée le 28 avril 2019. L'organisateur et le lieu seront décidés ultérieurement.

## **7. Championnats de France sur piste masters 2019**

Le Bureau exécutif décide de confirmer les dates du jeudi 13 ou vendredi 14 au dimanche 16 juin 2019 pour une organisation sur le vélodrome du Neubourg (Normandie).

## **8. Trophée de France 2019 des jeunes cyclistes**

Le Bureau exécutif décide de confirmer les dates du jeudi 4 au dimanche 7 juillet 2019 pour une organisation à Saint-Nazaire (Pays de la Loire).

## **9. Championnats de France masters de cyclo-cross 2019**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation des championnats de France masters de cyclo-cross 2019 au site de Gouville - château de Chambray (Normandie) à une date à fixer ultérieurement.

## **10. Coupe du monde 2020 de VTT cross-country et DHI**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation d'une manche de la Coupe du monde de 2020 de VTT cross-country et DHI au site des Gets (Auvergne Rhône Alpes) sous réserve de réception de la convention signée.

## **11. Championnats du monde 2020 de VTT masters cross-country et DHI**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation des championnats du monde 2020 de VTT masters cross-country et DHI au site de Pra Loup (Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

## **12. Challenge de France de BMX Nord-Est 2020**

Le Bureau exécutif décide d'attribuer l'organisation du Challenge de France de BMX Nord-Est 2020 au site de Lille (Hauts de France).

## **13. Championnats du monde 2021 de VTT masters cross-country et DHI**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation des championnats du monde 2021 de VTT masters cross-country et DHI au site de Pra Loup (Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

## **14. Championnats du monde de 2022 de VTT cross-country et DHI**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation des championnats du monde de 2022 de VTT cross-country et DHI au site des Gets (Auvergne Rhône Alpes) sous réserve de réception de la convention signée.

## **15. Indoor de BMX de Tours 2019**

Le Bureau exécutif décide de fixer les dates des 12 et 13 janvier pour l'organisation de l'indoor de BMX 2019 de Tours (Centre Val de Loire).

## **16. Coupe du monde 2019 de BMX supercross**

L'UCI a attribué, avec le soutien de la FFC, l'organisation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> manches de la Coupe du monde 2019 de BMX supercross au site de Saint-Quentin-en-Yvelines (Ile de France) pour une organisation du 8 au 10 juin.

## **17. Coupe de France 2019 de BMX**

Le Bureau exécutif décide de fixer les dates suivantes pour les organisations ci-après :

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches : Trégueux (Bretagne) du 23 au 24 mars 2019

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches : Pernes les Fontaines (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) du 13 au 14 avril 2019

5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manches : Besançon (Bourgogne Franche Comté) du 18 au 19 mai 2019

7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> manches : Saint-Quentin-en-Yvelines (Ile de France) du 08 au 10 juin 2019

9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> manches : Chabeuil (Auvergne Rhône Alpes) du 15 au 16 juin 2019

### **18. Challenge de France 2019 de BMX**

Le Bureau exécutif décide de fixer les dates suivantes pour les organisations ci-après :

1<sup>er</sup> manche du 6 au 7 avril : Nord-Ouest à Guipavas (Bretagne), Nord-Est à Osny (Ile de France), Sud-Est à Pernes-les-Fontaines (Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

1<sup>er</sup> manche le 7 avril : Sud-Ouest à Condat-sur-Vienne (Nouvelle Aquitaine).

2<sup>ème</sup> manche du 11 au 12 mai : Nord-Ouest à Champagne-les-Marais (Pays de la Loire), Nord-Est à Roubaix (Hauts de France), Sud-Est à Mozac (Auvergne Rhône Alpes).

2<sup>ème</sup> manche le 12 mai : Sud-Ouest à Saïx (Occitanie).

3<sup>ème</sup> manche du 1<sup>er</sup> au 2 juin : Nord-Ouest à Nogent-le-Roi (Centre Val de Loire), Nord-Est à Messigny-et-Vantoux (Bourgogne Franche Comté), Sud-Est à Saint-Genest-Malifaux (Auvergne Rhône Alpes).

3<sup>ème</sup> manche le 2 juin : Sud-Ouest à Saintes (Nouvelle Aquitaine).

### **19. Trophée de France 2019 de BMX**

Le Bureau exécutif décide de fixer les dates des 22 et 23 juin pour l'organisation du Trophée de France 2019 de BMX sur le site de Mours-Saint-Eusèbe (Auvergne Rhône Alpes).

### **20. Challenge national et championnats de France 2019 de BMX**

Le Bureau exécutif décide de fixer les dates du 5 au 7 juillet ces organisations sur le site de Calais (Hauts de France).

### **21. Coupe d'Europe 2019 de BMX**

L'UEC a attribué cette organisation au site de Sarriens (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) pour une réalisation les 25 et 26 mai.

### **22. Championnats de France 2019 de VTT enduro, VTT à assistance électrique, VTT enduro masters**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Raon-l'Etape (Grand Est).

### **23. Coupe de France 2019 de VTT DHI**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Brassac (Occitanie).

### **24. Coupe de France 2019 de VTT cross-country**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Jeumont (Hauts de France).

### **25. Coupe de France 2019 de VTT toutes disciplines**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Méribel (Auvergne Rhône Alpes).

### **26. Championnats de France 2019 de VTT toutes disciplines**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Méribel (Auvergne Rhône Alpes).

### **27. Championnats de France 2019 de VTT cross-country à assistance électrique**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site d'Epinal (Grand Est).

### **28. Finale de la Coupe de France 2019 cadets des comités départementaux**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du club « RLB Saint Benoît sur Loire (comité départemental du Loiret et comité régional du Centre Val de Loire) pour une réalisation le 15 septembre 2019.

### **29. Challenge de France de BMX Sud-Ouest 2019**

Le Bureau exécutif enregistre les candidatures respectives des sites de Saint Jean d'Angély et de Bordeaux (Nouvelle Aquitaine).

### **30. Championnats d'Europe de VTT marathon 2020**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Laissac (Occitanie).



### **31. Jeux mondiaux 2020 VTT de la jeunesse**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Chamonix (Auvergne Rhône Alpes).

### **32. Coupe de France de BMX 2020**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Mours Saint Eusèbe (Auvergne Rhône Alpes).

### **33. Challenge de France de BMX Sud-Est 2020**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Dardilly (Auvergne Rhône Alpes).

### **34. Coupe du monde de 2021 de VTT cross-country et DHI**

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site des Gets (Auvergne Rhône Alpes).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 33'.  
Prochaine réunion le jeudi 19 novembre 2018 à 8 h 30 au siège fédéral.**

Le Président

Le secrétaire Général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY

## **Plan d'actions**

<b>Points de l'ordre du jour</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>Actions et échéances</b>
<b><u>V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS</u></b>		
<b>3. Commission « cyclisme au féminin »</b>		
<b>3.2. Projet de convention entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon</b>	Marie-Françoise POTEREAU + Christophe LAVERGNE	Poursuite des échanges entre les deux fédérations.

## ***Plan des annexes***

***Annexe 1: plan directeur de développement des systèmes d'information (pages 18 à 22).***

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## ORGANISATION

### DSI – direction des systèmes d'information

- **Organigramme**
  - DSI – Charles THEFENNE - présentation
  - Webmaster – Valérie FIOUX
  - Administrateur systèmes et réseaux – Olivier MAKDOUD
- **Comités régionaux**
  - Comités régionaux – Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes
  - Déplacements à prévoir sur 5 comités à fin décembre
    - IDF - PACA – HAFR – NOAG - Bretagne
  - Déplacements sur 2019 sur les autres comités
  - Rencontre à prévoir auprès de comités départementaux
- **Clubs**
  - Déplacements à prévoir sur des clubs significatifs
  - Idéalement être présent lors de réunion Comité/Clubs – exemple : Bretagne en février



## Points organisationnels

### Evolutions 2018-2019

- **Organisation FFC**
  - Stabilisation de l'existant
  - Amélioration du changement de saison (basculement au 1er septembre, formulaire et communication à anticiper avant les congés d'été si possible)
  - Amélioration de la saisie du Classement national par points (98% de saisie début septembre) et la fréquence de publication
  - Travail avec les différentes commissions pour orienter ou proposer des changements dans la réglementation (réforme des licences, du classement par points, du règlement des primes...)
  - Optimisation des services et du support aux comités/clubs/licenciés
    - Service adhérent (gestion des licences Individuelle...)
    - Communication de la réglementation et des modifications associées
  - Internalisation des compétences de paramétrages de Cicleweb
    - Charles THEFENNE dans un premier temps qui sera à doubler par un ou plusieurs autres interlocuteurs
    - Gain à moyen terme en coût de prestation Inge-com

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## Points organisationnels

Audit 2018-2019

### • Audit et entretiens

- Réalisation du plan directeur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suite aux différents entretiens des services/Comités/Clubs – Plan à Long Terme sur 3 ans
- Renouvellement de la commission Informatique/Digital ou Groupe de Travail

### • Accompagnement SODIFRANCE

- Optimiser notre SI et accélérer notre transformation Digitale
  - Informatisation de process
  - Intégration de nouveaux outils et méthodes de fonctionnement (Projet, Agile, GTD, Getting Things Done...)
  - Mise en place du travail collaboratif,...
- Accompagner notre rationalisation et notre évolution des environnements Legacy/Métiers vers notre transformation digitale
  - Accompagnement au changement
  - Remplacement/refonte de Cicleweb
  - Périmètre de couverture (comités et clubs) – services à offrir
    - Logiciels comptables/gestion/NotesDéfraix, uniques ainsi que l'infrastructure IT pour ceux qui le souhaitent
    - Sécurisation des flux financiers...



## CicleWeb

Evolutions 2018-2019

- **Intégration des statistiques FFC-Comités-clubs – 1<sup>er</sup> Décembre 2018**
  - En cohérence avec le travail de Pierre de la Villemarqué
  - 2<sup>ème</sup> étape d'intégration des demandes des Comités/Clubs - 1<sup>er</sup> semestre 2019
- **Espace licencié Web/mobile (info : MyCoach Vélo)**
  - Accès aux informations du licenciés et carton – 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Accès à son palmarès, ses prix/résultats, son classement par points – 1<sup>er</sup> février 2019
- **Nouvelle gestion des engagements mutualisés (Route, BMX, VTT, Cyclo Cross et Piste)**
  - Etudes à réaliser pour une livraison au 1<sup>er</sup> avril 2019

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## CicleWeb Evolutions 2018-2019

- Nouvelle gestion des résultats – 1<sup>er</sup> mai
- Informatisation de la gestion des mutations – 1<sup>er</sup> juin
- Informatisation de la sortie des territoires – 15 juin
- Dématérialisation de la licence – au 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - Anticipation sur saison 2019 afin de stabiliser le fonctionnement – 1<sup>er</sup> juin
- Etudes à réaliser sur 1<sup>er</sup> trimestre 2019
  - Calendrier des épreuves – Solution partenaire et/ou développement FFC
  - Gestion et suivi de l'affectation des arbitres
  - Mise en place des bordereaux clubs



## Projets Site Web 2018-2019

- Refonte du Site Web FFC
  - COPROJ - Comité projet FFC multi-services (mktg+DAS+DTN+IT)
  - Démarrage du projet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour une livraison du site au 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - COPIL - Comité de Pilotage – Yannick POUHEY, Ludovic SYLVESTRE et Charles THEFENNE
- Gestion de site « pré-formaté » pour les Comités
  - Site dont la structure sera celle de [www.FFC.fr](http://www.FFC.fr) (sécurisée, technologie actuelle, pérennité...) avec une personnalisation gérée et alimentée par les comités régionaux et départementaux (autonomie du contenu)
  - Démarrage à envisager après la mise en place du site FFC
    - Participation des comités et maintenance annuelle
  - Démarrage projet 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une livraison au 1<sup>er</sup> novembre 2019

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## IT transverse FFC Evolutions 2018-2019

- **Projet Office 365 - Collaboratif**
  - Skype – messagerie instantanée, travail à distance, webconf audio-vidéo
  - Sharepoint – plate-forme Intranet (FFC-Comités-Clubs), partage documentaire,...
  - Teams – plate-forme collaboratif intern-externe
  - Yammer – RSE Réseau Social d'Entreprise
  - OneDrive – partage et sauvegarde en ligne
- **Projet de mise en place d'un outil de suivi des incidents et des demandes d'évolutions**
- **Projet de mise en place de FAQ-Foire Aux Questions pour assurer un premier niveau d'assistance aux clubs**



## Projets DTN Evolutions 2018-2019

- **CicleWeb**
  - **Mise en place du module de gestion administratif des événements – 1<sup>er</sup> trimestre 2019**
    - FFA – Intégration de leur module dans CicleWeb
    - Liste des événements (coupes, championnats,...)
    - Suivi des nommés et du staff technique...
    - Automatique des relances et convocation
    - Centralisation et uniformisation des informations
    - Lien avec FSQS
- **MyCoach Vélo**
  - Support digital de la licence
  - Espace licencié
  - Projet Espace Premium avec interfaçage avec outils connectés (Garmin, Bryton,...)

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## Projets DAS Evolutions 2018-2019

### • Outil terrain BMX

- Conception et réalisation – 2<sup>ème</sup> semestre 2018
- Mise en place et accompagnement – 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Cela doit être un premier Succès pour entamer la suite du déploiement

### • Outil terrain toutes disciplines

- Etudes et cahier des charges à réaliser sur 2019 afin de prévoir un développement sur saison 2020
- Uniformisation des outils optimisation des saisies de résultats, « sécurisation » des engagements sur place